

COMMUNE DE LAPERRIERE-SUR-SAÔNE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JUIN 2016

Compte rendu de la précédente réunion : adopté.
Secrétaire de séance : Madame Fabienne VIROT.

SICECO - MODIFICATION DU PERIMETRE DU SICECO.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 mars 2016. Il y est indiqué, à la page 37, que, pour parvenir à une rationalisation maximale en matière de distribution publique d'électricité, « il convient d'étendre le périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes membres du SIERT de Plombières-les-Dijon ».

Pour mettre en application cette mesure, Madame la Préfète vient de notifier à la commune l'arrêté portant projet d'extension de périmètre du SICECO : les 7 communes qui appartenaient en même temps au Grand Dijon et au SICECO seraient retirées du périmètre du Syndicat pour être uniquement gérées par la Communauté urbaine et les 24 communes du SIERT de Plombières-Les-Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon seraient intégrées au SICECO. Ce dernier serait donc composé de 681 communes (664 actuellement).

Monsieur le Maire précise que c'est à l'ensemble de ces 681 communes de se prononcer sur cette modification de périmètre selon la règle suivante de majorité : moitié des organes délibérants représentant la moitié au moins de la population totale.

Il indique que cette extension correspond à la demande qui avait été formulée par 544 communes du SICECO à la Préfecture fin 2015 et début 2016 et propose donc aux membres du Conseil municipal de réitérer leur accord.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Vu l'arrêté préfectoral portant projet d'extension de périmètre du SICECO en date du 10 mai 2016,

- Approuve la modification du périmètre du SICECO proposé par l'arrêté susmentionné,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

DECISION MODIFICATIVE.

La trésorerie souhaite que la contribution de la commune au redressement des finances publiques apparaisse sur le budget primitif 2016 aussi, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décide des écritures suivantes :

Compte 73916 : + 4 202 €

Compte 615231 : - 4 202 €

ONF : COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DU BOIS AVEC LE REPRESENTANT DE L'ONF.

A la demande de l'ONF, la commission des bois s'est réunie pour faire le point sur les coupes en cours et à venir dans la forêt communale. Egalement traité, le programme des coupes de l'aménagement forestier pour l'année 2017.

SIVOS.

Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle scolaire : choix de l'architecte lors de la réunion du SIVOS prévue le 13 juin prochain.

Problèmes de discipline dans les transports scolaires. Information aux parents à prévoir pour la prochaine rentrée scolaire. Vérifier les tolérances du transporteur concernant le point de descente des enfants.

Horaires des NAP pour la rentrée scolaire 2016-2017 : dossier en cours à la CC Rives de Saône.

FESTIVITES DU 14 JUILLET ET FÊTE PATRONALE.

Point sur les divers préparatifs.

QUESTIONS DIVERSES.

- Demande d'une étude auprès du SICECO pour une éventuelle réduction de l'éclairage public entre 23h et 5h du matin. Prévoir la visite d'une Commune déjà équipée de luminaires LED.
- Jeudi 16 juin 2016 : réunion d'information organisée par la CC Rives de Saône, sur la Loi Notre et les enjeux qu'impliquent cette réforme sur les compétences Eau et Assainissement, à 19h, salle de Chamblanc.
- Samedi 25 juin 2016 : manifestation cycliste organisée par le Conseil Départemental : « Tous à Vélo » : arrêt prévu dans la cour de l'école élémentaire à 11h pour un ravitaillement des participants. Prévoir un pot d'accueil et des barrières.
- Proposition de vente de parcelles de terrain par un particulier à la Commune. Réponse négative.
- Demande de devis pour entretien des fossés communaux.
- Demande d'utilisation de la salle des fêtes pendant les congés scolaires pour activités sportives ou culturelles pour les enfants (CE2, CM1 et CM2) du RPI. Un accord de principe est donné, sous réserve de la disponibilité de la salle.

**Le Maire,
Jean-Luc SOLLER**

Destinataires : MM et MMES les Conseillers Municipaux.